

PLAN STRATÉGIQUE DE L'ADMINISTRATION 2013-2017

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



PLAN STRATÉGIQUE DE L'ADMINISTRATION 2013-2017

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

MISSION

L'administration de l'Assemblée a pour mission d'offrir tous les services et les ressources nécessaires aux députées et députés afin de les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions. Ces fonctions consistent à légiférer, contrôler l'administration publique et représenter leurs concitoyennes et concitoyens.

VISION

L'administration de l'Assemblée se veut une organisation dynamique, moderne, compétente et innovatrice afin d'offrir des services de haute qualité aux députées et députés dans leur fonction à l'Assemblée et auprès des citoyennes et citoyens.

VALEURS

L'administration de l'Assemblée nationale souscrit à la déclaration des valeurs de l'administration publique québécoise, qui repose sur la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect. Dans un contexte parlementaire, elle fait aussi siennes les valeurs suivantes :

NEUTRALITÉ : une administration parlementaire centrée sur le service aux députées et députés sans égard à leur allégeance politique ;

OUVERTURE : une administration parlementaire qui a toujours à l'esprit que l'Assemblée nationale doit être accessible et invitante pour tous les citoyennes et citoyens ;

DÉVELOPPEMENT DURABLE : une administration parlementaire respectueuse des gens, de l'environnement et des valeurs universelles de partage et d'entraide ;

MODERNITÉ : une administration parlementaire qui favorise la diversité sous toutes ses formes et qui intègre les technologies comme moyen de rapprochement ;

RESPECT DU PATRIMOINE : une administration parlementaire qui protège et met en valeur le riche patrimoine matériel et immatériel de l'Assemblée.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'ADMINISTRATION

LES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS

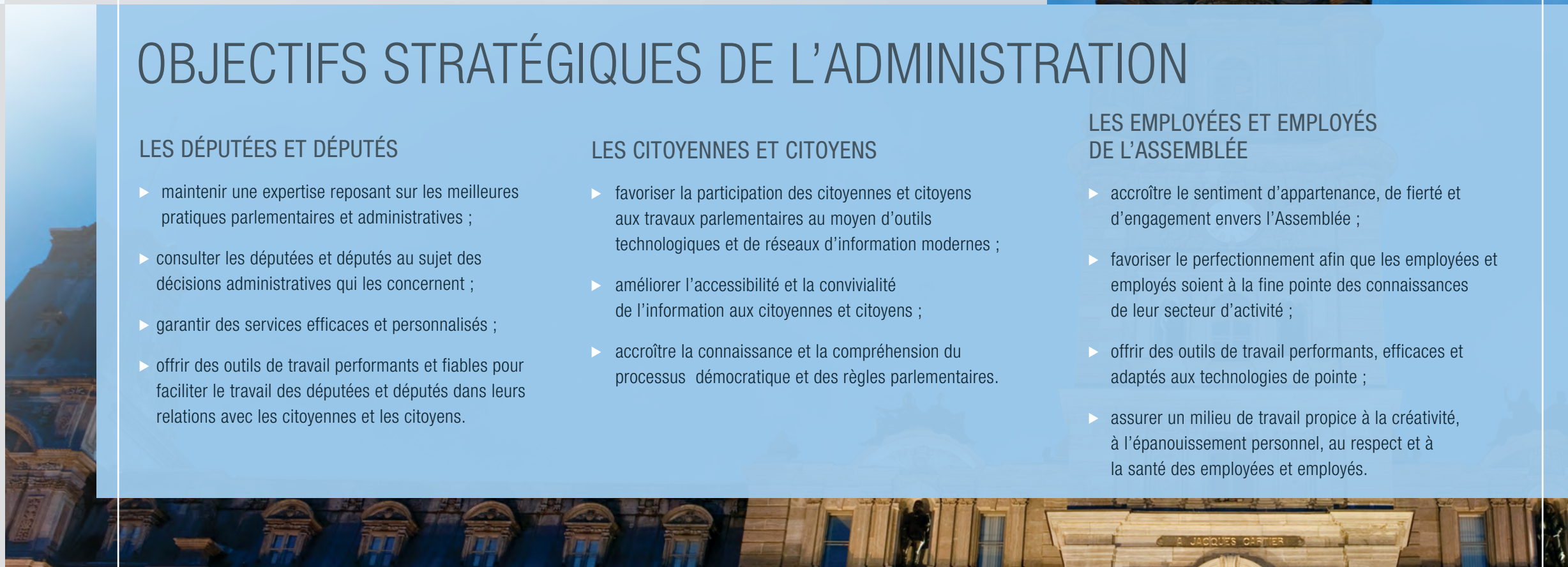
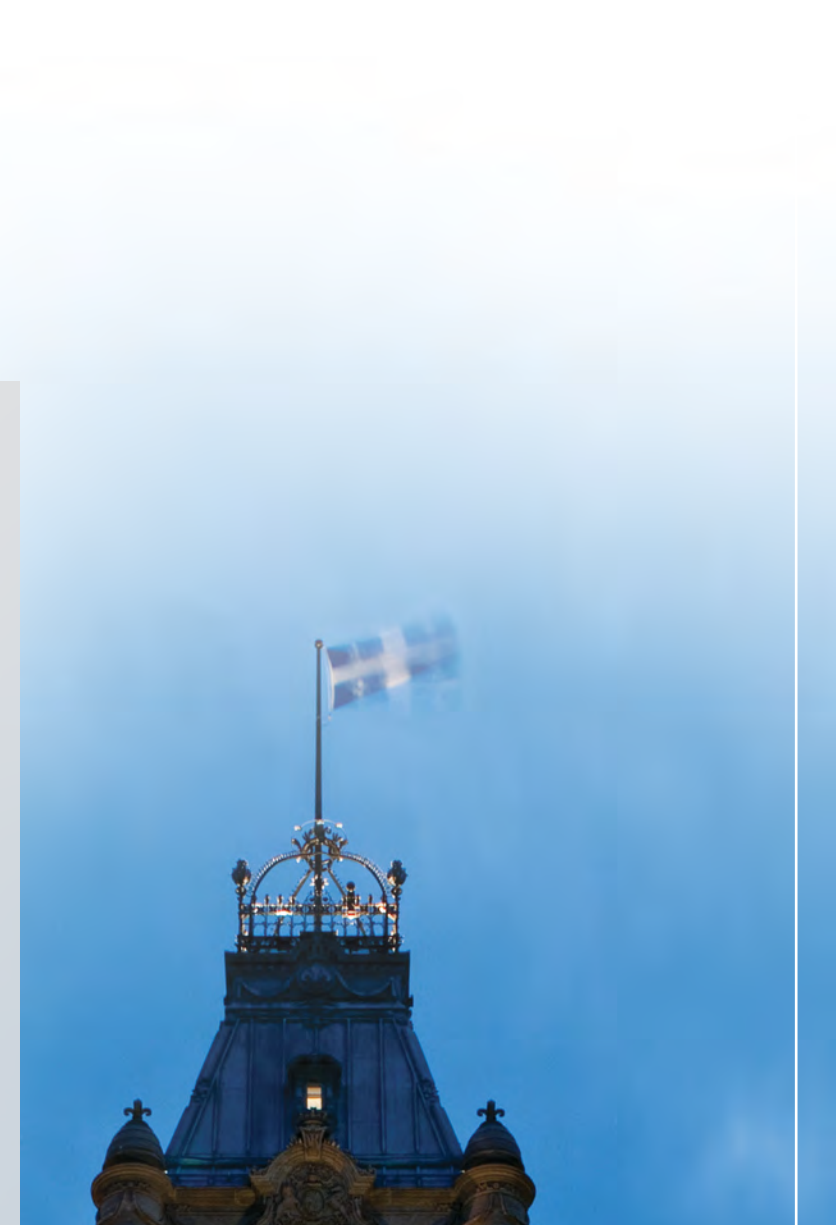
- ▶ maintenir une expertise reposant sur les meilleures pratiques parlementaires et administratives ;
- ▶ consulter les députées et députés au sujet des décisions administratives qui les concernent ;
- ▶ garantir des services efficaces et personnalisés ;
- ▶ offrir des outils de travail performants et fiables pour faciliter le travail des députées et députés dans leurs relations avec les citoyennes et les citoyens.

LES CITOYENNES ET CITOYENS

- ▶ favoriser la participation des citoyennes et citoyens aux travaux parlementaires au moyen d'outils technologiques et de réseaux d'information modernes ;
- ▶ améliorer l'accessibilité et la convivialité de l'information aux citoyennes et citoyens ;
- ▶ accroître la connaissance et la compréhension du processus démocratique et des règles parlementaires.

LES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE L'ASSEMBLÉE

- ▶ accroître le sentiment d'appartenance, de fierté et d'engagement envers l'Assemblée ;
- ▶ favoriser le perfectionnement afin que les employées et employés soient à la fine pointe des connaissances de leur secteur d'activité ;
- ▶ offrir des outils de travail performants, efficaces et adaptés aux technologies de pointe ;
- ▶ assurer un milieu de travail propice à la créativité, à l'épanouissement personnel, au respect et à la santé des employées et employés.





ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3
assnat.qc.ca
accueil@assnat.qc.ca
1 866 DÉPUTÉS

